

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 20
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 avril à 11h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 1^{er} avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : 2

Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des tarifs des services eau et assainissement 2019

Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, propose au Conseil municipal de retenir les tarifs présentés ci-dessous pour les services d'eau potable et d'assainissement 2019 :

SERVICES FACTURÉS (volume forfaitaire = 84 m ³)	MONTANT FACTURE (TTC)	MONTANT REVERSE (TTC)	À CHARGE DE LA COMMUNE
Adduction en eau potable			
Régie communale forfaitaire	50,00 €		-
Redevance pour pollution domestique	0,27 € / m ³	0,27 € / m ³ <i>Agence de l'eau</i>	-
Assainissement collectif (sauf redevables en ANC)			
Régie intercommunale partie fixe	1,00 €	73,70 € <i>SACO</i>	72,70 €
Régie intercommunale partie variable	0,18 € / m ³	0,932 € / m ³ <i>SACO</i>	0,752 € / m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,15 € / m ³	0,15 € / m ³ <i>Agence de l'eau</i>	-

Soit un coût par abonné de : 101,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
et approuve la tarification 2019 telle que proposée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

